

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 24 mai 2011

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 24 mai 2011 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. HERVE, Mme LEDROIT, M. DENEUX, M. MERCIER, Mme MELOIS, M. MIGNOT, M. HENRY, Mme DASSE, M. SAULNIER, M. DENIAUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, M. GUERIN, Mme BOURBON, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, M. JEGOUC, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR (arrivé à 20h20), M. BELLEY, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. PRUDHOMME, M. SANTONI, M. AUBERT.

Etaient absents et représentés : M. BOIVIN C. (pouvoir de vote à M. HENRY), Mme LAINE, M. HOCDE, M. MARQUET, M. DIRICKX, M. BOIVIN H., M. MAUSSION (procurations à Mme LEDROIT, M. MERCIER, M. MIGNOT, M. GUERIN, M. PRUDHOMME, M. SANTONI).

Etaient excusés : Mme TRIBONDEAU, M. HERISSE, Mme FERRY, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme LEMOINE, M. LEROUX, M. DELATRE, Mme METIBA, Mme FORESTIER, M. BABLEE, Mme PENEAU, M. LEUTHY, Mme BRUNET, Mme DOUMEAU, M. GUEDON, M. BACHELOT.

Secrétaire de séance : M. SANTONI.

DATE DE CONVOCATION : mardi 17 mai 2011

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	29 30 (à partir de 20h20)
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	7
<u>VOTANTS</u>	36 (jusqu'à 20h20) 37 (à partir de 20h20)

M. Philippe HENRY ouvre la séance.

Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Christian Boivin donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe Henry,
- Madame Géraldine Lainé donne procuration à Madame Valérie Ledroit,
- Monsieur Michel Hocdé donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Monsieur Dominique Marquet donne procuration à Monsieur Gilles Mignot,
- Monsieur Nicolas Dirickx donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Henri Boivin donne procuration à Monsieur Christian Prudhomme,
- Monsieur Paul Maussion donne procuration à Monsieur Jacques Santoni.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jacques Santoni est désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Commune de Fromentières - Désignation d'un nouveau représentant suppléant au Conseil Communautaire
- 1.2 FCATR - Volet 2 B - Commune de Saint-Sulpice - "Aménagement d'un point lecture"
- 1.3 FCATR - Volet 2 B - Commune de Peuton - "Construction d'une Halle ouverte"
- 1.4 Transport scolaire de l'agglomération : bilan 2010/2011 - Organisation du service - Tarifs 2011/2012 et Charte de l'Usager

2. AFFAIRES FONCIERES

- 2.1 ZA Nord de Bazouges - Echange de terrains avec M. Paysan

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3.1 Approbation des comptes LMA pour l'année 2009 et 2010

4. PERSONNEL

- 4.1 Revalorisation de la prime annuelle du Personnel

5. FINANCES

- 5.1 Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2011

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
6.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
6.3 Questions diverses



1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - Commune de Fromentières - Désignation d'un nouveau représentant suppléant au Conseil Communautaire

Délibération n° CC - 033 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Mme Nathalie Pannetier, conseillère municipale de la commune de Fromentières, ne souhaite plus être déléguée suppléante au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier. Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant.

Par délibération du 16 mars 2011, le Conseil Municipal de Fromentières a proposé de désigner M. Christian Livenais comme délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de cette nomination.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.2 - FCATR - Volet 2 B - Commune de Saint-Sulpice - "Aménagement d'un point lecture"

Délibération n° CC - 034 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

M. Aubert ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSE: Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR), et ce conformément aux dispositions de l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux fonds de concours.

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, *avec une distinction opérée entre les pôles relais* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", *sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,*
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" *avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes - les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) - les maîtres d'ouvrage uniques.*

La commune de Saint-Sulpice sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 2B du FCATR, pour le financement de l'aménagement d'un point-lecture.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'espace Grand Maison, en mairie, maison d'accueil et logements, la Commune de Saint-Sulpice a décidé d'aménager également un point lecture.

L'offre culturelle doit s'efforcer de s'adresser à tous les publics et doit aussi informer sur les pratiques culturelles existantes et en développer de nouvelles, propres à renforcer la fréquentation ou à répondre à une demande spécifique.

La création de ce point lecture s'inscrit dans la politique culturelle menée par le Pays de Château-Gontier en faveur de la lecture publique. Il s'agit d'aboutir à une offre cohérente et garantir la pérennité du réseau et des services offerts.
Le coût global est estimé à 15 585 € HT.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 2B du FCATR à hauteur de 50% de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 2 108 €.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de réhabilitation	9 592 €	Etat (DETR)	2 390 €
Aménagement mobilier	5 993 €	Région (CTU)	3 350 €
		Département	2 990 €
		Ministère de l'Intérieur	1 630 €
		FCATR	2 108 €
		Autofinancement	3 117 €
TOTAL	15 585 €	TOTAL	15 585 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 2B du FCATR, d'une subvention de 2 108 € (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune de Saint-Sulpice, au titre de l'aménagement d'un point-lecture,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Aubert souligne que seules les dépenses mandatées au 1^{er} janvier 2011 ont pu être prises en compte, au regard de l'adoption du nouveau dispositif FCATR. Ce nouveau point lecture sera opérationnel au 1^{er} septembre 2011 avec une informatisation prévue en 2012.

QUESTION 1.3 - FCATR - Volet 2 B - Commune de Peuton - "Construction d'une Halle ouverte"

Délibération n° CC - 035 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

M. Belley ne prend pas part au débat ni au vote.

EXPOSE: Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR), et ce conformément aux dispositions de l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux fonds de concours.

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Par délibération n° CC-014-2011 du 22 mars 2011, il a été opéré une modification du dispositif FCATR, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, *avec une distinction opérée entre les pôles relais* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),*
- un volet 2A "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", *sous réserve d'un regroupement de 3 communes, hors pôles relais,*
- un volet 2B, "dispositif d'aide à l'investissement" *avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes – les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) – les maîtres d'ouvrage uniques.*

La commune de Peuton sollicite une aide de la Communauté de Communes au titre du volet 2B du FCATR, pour le financement de la construction d'une halle ouverte.

Afin de mettre en valeur son patrimoine naturel, de favoriser les manifestations culturelles, associatives, festives et l'attrait touristique du lieu, la commune de Peuton souhaite construire une halle, entre 2 plans d'eau communaux, au cœur d'un circuit de randonnée pédestre agréé PR avec 76% de chemin vert.

En effet, la plantation de plus de 25 km de haies bocagères, la création de nouveaux chemins pédestres et la liaison par une passerelle avec les chemins de la commune de Maigné-Peuton ont enclenché une politique de développement des circuits pédestres, équestres et VTT.

Cette halle pourra servir de refuge et d'aire de pique-nique pour tous les randonneurs équestres, cyclistes et pédestres.

Le coût global est estimé à 155 373 € HT.

Il est donc proposé que la Communauté de Communes se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention communautaire au titre du volet 2 B du FCATR à hauteur de 50% de la charge résiduelle pour le maître d'ouvrage, subventions déduites, soit un maximum de 7 500 €.

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	13 742 €	Etat - subvention DGE	18 300 €
Lot 1 - Terrassement - aménagement	30 205 €	Ministère de l'Intérieur - Réserve Parlementaire	20 000 €
Lot 2 - Maçonnerie	13 000 €	Région - CTU	17 800 €
Lot 3 - Charpente Bois	54 730 €	FCATR	7 500 €
Lot 4 - Couverture Châtaigner	37 832 €	Autofinancement	91 773 €
Lot 5 - Electricité	5 864 €		
<u>p</u> TOTAL	155 373 €	TOTAL	155 373 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution, dans le cadre du volet 2 B du FCATR, d'une subvention de 7 500 € (50 % du montant HT de la charge résiduelle, subventions déduites), à la commune de Peuton, au titre de la construction d'une halle ouverte,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Saulnier souligne que ce projet contribue à la mise en valeur naturelle du site (plan d'eau) et des chemins de randonnée.

La commune de Peuton peut émarger au volet 2B, sur la fourchette maxi de 7 500 € au regard des critères financiers adoptés pour ce nouveau dispositif FCATR (préqualification).

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

M. Belley souligne qu'il s'agit d'un dossier très attendu sur la commune de Peuton, avec ce bâtiment de 300 m², qui rassemblera les manifestations culturelles, familiales et touristiques, au cœur d'un chemin de randonnée de 8 km.

Il indique que cet équipement est axé autour de l'accessibilité (cheminement piétonnier, signalétique, zone humide avec passerelle) et est en voie d'être reconnu par le label "tourisme et handicap" par la Région des Pays de la Loire.

Il souligne que la Communauté de Communes peut se féliciter de soutenir un tel projet.

M. Fourmond se dit de tout cœur avec ce projet qui va en effet répondre à des attentes du Pays de Château-Gontier, en matière de diffusion culturelle et touristique.

M. Piednoir rejoint la séance du Conseil Communautaire.

QUESTION 1.4 - Transport scolaire de l'agglomération : bilan 2010/2011 - Organisation du service - Tarifs 2011/2012 et Charte de l'Usager

Délibération n° CC - 036 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: V. SAULNIER

1°) Organisation

Le transport des élèves de l'agglomération qui résident à moins de 3 kms de leur établissement scolaire (collèges et lycées) n'est pas pris en charge par le Conseil Général.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a conventionné avec le Conseil Général pour que les élèves de l'agglomération aient accès aux cars scolaires.

L'organisation des circuits (points d'arrêt, horaires de prise en charge des élèves, etc...) a été mise en place par le Conseil Général et le transporteur.

Les inscriptions des élèves sont enregistrées à l'accueil des mairies (Château-Gontier, Azé et Saint-Fort).

Depuis 2010, le suivi des dossiers transports (transport scolaire, petit pégage et transport de proximité) est assuré par le service Administration Générale - Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Les changements suivants avaient alors été opérés :

- Vente des cartes dans les 3 mairies - suppression du "point de vente" de la mairie annexe,
- Modification du calendrier : avancée des dates d'inscriptions
- Délivrance d'un règlement des transports et consignes de sécurité,
- Adoption d'un règlement des transports et consignes de sécurité, qui est remis aux familles

Pour l'année scolaire 2011-2012 :

Dans le cadre de la réorganisation des services, la mairie annexe de Bazouges devient un espace « famille » multi-générationnel, regroupant l'action sociale, le logement, les Ateliers Vie Quotidienne, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), le Service Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), le Service d'Aide A Domicile (SAD) mais également la Jeunesse et l'Enfance.

A ce titre, il n'y aura plus d'inscriptions possibles à l'Hôtel de Ville et de Pays, ces dernières seront effectuées à la mairie annexe de Bazouges. Les autres "points de vente" en mairies d'Azé et de Saint-Fort sont maintenus.

Les inscriptions pourraient être enregistrées à compter du **lundi 30 mai et cela jusqu'au vendredi 8 juillet 2011.**

Une information paraîtra dans l'Ouest-France et le Haut-Anjou et un courrier d'information sera envoyé en ce sens aux familles, leur expliquant les modifications opérées ainsi que les nouveaux tarifs.

Pour la saison 2011-2012, une charte de l'utilisateur sera imprimée au dos des cartes de transports.

2°) *Fréquentation*

La fréquentation est en évolution constante :

2010/2011 :	133 élèves soit + 9,92 %
2009/2010 :	121 élèves
2008/2009 :	118 élèves
2007/2008 :	110 élèves,
2006/2007 :	95 élèves,
2005/2006 :	85 élèves,
2004/2005 :	78 élèves,
2003/2004 :	83 élèves en moyenne (95 élèves pour la première période et 71 élèves pour la seconde période).

3°) *Tarifification*

Les tarifs applicables pour l'année scolaire en cours (2010/2011) sont les suivants :

- **115 €** pour la carte annuelle,
- **57,50 €** pour le tarif réduit à compter du 3^{ème} enfant,
- **16 €/mois** le tarif mensuel pour les personnes qui utiliseront le service après le 1^{er} janvier.

Le Conseil Général a institué une actualisation annuelle des montants du droit d'accès payé par les familles sur la base de l'évolution du coût moyen de transport départemental à l'élève afin de mieux responsabiliser les familles et les sensibiliser à la réalité des coûts.

Les tarifs de la participation des familles pour la rentrée scolaire 2011/2012 :

Tarifs Conseil Général	Année scolaire 2011/2012	Année scolaire 2010/2011	Année scolaire 2009/2010
pour le 1 ^{er} enfant	70 €	70 €	63,60 €
pour le second	35 €	35 €	31,80 €
pour le 3 ^{ème}	20 €	20 €	15,90 €
à partir du 4 ^{ème}	gratuit	gratuit	gratuit

4°) Charge financière pour la Communauté de Communes

Année scolaire	Nombre d'élèves	Dépense		Recette		CHARGE NETTE
		Par élève	Totale	Par élève	Totale	
2010/2011	133	842,10 €	112 000 €	115,00 €	12 892,00 €	99 108 €
2009/2010	121	777,42 €	94 068 €	108,00 €	12 309,00 €	81 759 €
2008/2009	118	780,49 €	92 098 €	105,00 €	12 337,00 €	79 761 €
2007/2008	110	775,56 €	85 279 €	100,00 €	10 780,00 €	74 499 €
2006/2007	95	754,27 €	70 147 €	95,00 €	8 960,00 €	61 187 €
2005/2006	85	763,19 €	64 871 €	90,00 €	7 650,00 €	57 221 €
2004/2005	78	736,05 €	57 412 €	90,00 €	7 020,00 €	50 392 €
2003/2004	90	645,80 €	58 122 €	90,00 €	7 470,00 €	50 652 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les nouvelles modalités administratives du transport, telles que définies ci-dessus,
- de reconduire les tarifs 2010/2011 pour l'année 2011/2012, à savoir :
 - * 115 € pour la carte annuelle, par élève et pour un aller-retour,
 - * 57,50 € pour le tarif annuel réduit à compter du 3^{ème} enfant,
 - * 16 €/mois pour le tarif mensuel pour les personnes nouvellement domiciliées sur l'agglomération après le 1^{er} janvier.
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Saulnier rappelle quelques données chiffrées sur l'évolution 2009/2010 - 2010/2011 :

- Château-Gontier/Bazouges = 33 inscrits en 2010/2011 contre 31 en 2009/2010, soit 6,45 % d'augmentation
- Azé = 77 inscrits en 2010/2011 contre 73 en 2009/2010, soit 5,48 % d'augmentation
- Saint-Fort = 23 inscrits en 2010/2011 contre 17 en 2009/2010, soit 35,29 % d'augmentation.

Il souligne que cette proposition de transports scolaires sur l'agglomération est susceptible de ne pas être reconduite en l'état l'année prochaine, au regard de l'étude en cours sur la mise en place d'un schéma local de transport.

Il indique à ce titre que chaque maire a pu s'entretenir avec le cabinet ITER retenu pour mener cette étude. Une enquête téléphonique a également été lancée auprès de la population et des ateliers sont par ailleurs organisés sur différentes thématiques, afin de mieux connaître les attentes et les problématiques rencontrées par les acteurs locaux (économiques, loisirs, sociaux...).

Mme Ledroit souhaite que soit envisagé un report des encaissements pour les familles ayant des difficultés financières, certaines aides étant allouées en août.

M. Saulnier souligne qu'à titre exceptionnel, des demandes de report d'encaissement pourront être envisagées. Cette possibilité sera spécifiée dans le courrier envoyé aux parents d'élèves concernés.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. AFFAIRES FONCIERES

QUESTION 2.1 - ZA Nord de Bazouges - Echange de terrains avec M. Paysan

Délibération n° CC - 037 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Activités Nord de Bazouges, qui s'étend sur une superficie d'environ 40 hectares, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier doit se porter acquéreur des terrains inclus dans le périmètre défini.

Une partie de la parcelle cadastrée 024 A 247, appartenant à Monsieur et Madame Paysan, est située sur la 2^{ème} tranche de cette ZA.

Aussi, la Communauté de Communes souhaite acquérir ce terrain, afin d'avoir la maîtrise foncière correspondant au découpage prévisionnel de cette zone.

Lors des négociations engagées en ce sens avec Monsieur et Madame Paysan, ces derniers ont fait savoir qu'ils ne s'opposaient pas à cette cession, mais qu'ils souhaitaient qu'elle se fasse sous la forme d'un échange contre une superficie au moins équivalente à celle intéressant la Communauté de Communes.

Il leur a donc été proposé des terrains jouxtant leur propriété et appartenant à la Communauté de Communes. Le découpage réalisé leur est favorable à hauteur de 969 m².

- *Se reporter au plan présenté en annexe 1 de l'exposé -*

L'échange, sans soulte, porte donc sur les parcelles suivantes :

- Propriété M. et Mme Paysan : 024 A 247p pour une superficie totale de 2 038 m²
- Propriété Communauté de Communes : 024 A 293p, 302p, 990p, 1795p, 649p et 1641 pour une superficie totale de 3 007 m².

Le service des Domaines a rendu un avis en date du 9 mai 2011.

Il est précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la collectivité.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'échange de terrains sans soulte entre la Communauté de Communes et M. et Mme Paysan, selon les conditions décrites ci-dessus, et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 3.1 - Approbation des comptes LMA pour l'année 2009 et 2010

QUESTION 3.1.1 - Approbation des comptes LMA pour l'année 2009

Délibération n° CC - 038 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Afin de contribuer au maintien de l'activité économique ARFEO, les membres du Conseil Communautaire, par délibérations n° CC-069-2007 du 18 septembre 2007 et n° CC-025-2008 du 19 février 2008, ont décidé d'octroyer à la SACOLA SEML une concession d'aménagement lui permettant d'intervenir dans ce dossier et d'acquérir un ensemble immobilier situé 64 rue de la Libération à Château-Gontier et appartenant à la société ARFEO.

Ils ont également donné leur accord pour que la collectivité se porte garante à hauteur de 40 % de l'emprunt contracté par la SACOLA (devenue SEM Laval Mayenne Aménagements).

Dans le cadre de ce traité de concession signé avec la SACOLA, il est précisé à l'article 12.1 - Compte-rendu financier annuel, que "ainsi qu'il est dit aux articles L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-3 du CGCT, le concessionnaire adresse chaque année à la collectivité, avant le 31 octobre, pour examen et approbation, un compte-rendu financier".

- Se reporter aux CRACL (Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale) de l'année 2009 présentés en annexe 2 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 12.1 du traité de concession signé avec SEM Laval Mayenne Aménagements, le compte-rendu d'activités 2009 susvisé,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 3.1.2 - Approbation des comptes LMA pour l'année 2010

Délibération n° CC - 039 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Afin de contribuer au maintien de l'activité économique ARFEO, les membres du Conseil Communautaire, par délibérations n° CC-069-2007 du 18 septembre 2007 et n° CC-025-2008 du 19 février 2008, ont décidé d'octroyer à la SACOLA SEML une concession d'aménagement lui permettant d'intervenir dans ce dossier et d'acquérir un ensemble immobilier situé 64 rue de la Libération à Château-Gontier et appartenant à la société ARFEO.

Ils ont également donné leur accord pour que la collectivité se porte garante à hauteur de 40 % de l'emprunt contracté par la SACOLA (devenue SEM Laval Mayenne Aménagements).

Dans le cadre de ce traité de concession signé avec la SACOLA, il est précisé à l'article 12.1 - Compte-rendu financier annuel, que "ainsi qu'il est dit aux articles L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-3 du CGCT, le concessionnaire adresse chaque année à la collectivité, avant le 31 octobre, pour examen et approbation, un compte-rendu financier".

- Se reporter aux CRACL (Compte-rendu Annuel à la Collectivité Locale) de l'année 2010 présentés en annexe 3 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 12.1 du traité de concession signé avec SEM Laval Mayenne Aménagements, le compte-rendu d'activités 2010 susvisé,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. PERSONNEL

QUESTION 4.1 - Revalorisation de la prime annuelle du Personnel

Délibération n° CC - 040 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Par délibération du 25 mai 2010, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, a porté le montant la prime annuelle pour ses agents, à 965 € bruts pour un agent titulaire à temps complet et à 1 080 € bruts pour un agent non titulaire à temps complet (agents employés tout au long de l'année).

Cette prime versée en deux fois (juin et novembre) est accordée à tous les agents titulaires, non-titulaires (y compris apprentis, contrats aidés, collaborateur de cabinet), sauf saisonniers.

En ce qui concerne plus particulièrement les agents non-titulaires horaires, effectuant des remplacements, cette prime n'est versée que si leur temps de travail total est égal ou supérieur à 35 heures sur une période de 6 mois.

L'évolution du montant est fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation. Entre l'indice de janvier 2010 et janvier 2011, il est constaté une augmentation de 1,6903 %. Il est proposé comme le fait le Centre de Gestion d'appliquer cette augmentation sur le montant net versé l'an passé.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de fixer le montant brut de la prime annuelle 2011 à :

- 982 € pour les agents titulaires à temps complet (régime CNRACL),
- 1 100 € pour les agents titulaires (régime général) et non titulaires à temps complet.

Le surcoût engendré est chiffré à 2 500 € et a été inscrit au budget primitif.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de fixer le montant de la prime annuelle à 982 € bruts pour un agent titulaire à temps complet (régime CNRACL),

- de fixer le montant de la prime annuelle à 1 100 € bruts pour un agent titulaire (régime général) et non-titulaire à temps complet, y compris les agents titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé, les collaborateurs de cabinet et les remplaçants effectuant au moins 35 heures en 6 mois, sauf les saisonniers,
- de la verser par moitié en juin et en novembre, ou au départ effectif de l'agent,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. FINANCES

QUESTION 5.1 - Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2011

Délibération n° CC - 041 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Par arrêté préfectoral du 22 novembre 1974 a été créé entre les communes de Laval, Mayenne et Château-Gontier un Syndicat de Communes pour l'Apprentissage en Mayenne, avec pour objectif initial la gestion du centre de formation des apprentis des trois villes, gestion confiée à l'Association Pour l'Apprentissage en Mayenne (APAM).

Par délibération du 23 octobre 2001, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé d'adhérer à l'APAM et de se substituer à la Ville de Château-Gontier au titre du SCAM.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ainsi que la Communauté d'Agglomération de Laval ont adhéré à ce Syndicat, ce dernier a été transformé en Syndicat Mixte et ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 4 juillet 2003.

Les statuts précisent que la participation de chaque collectivité est établie sur la base du potentiel fiscal, soit une contribution de la Communauté de Communes fixée à 23 837,14 € au titre de l'année 2011.

Rappel :

- participation 2005 = 19 849,98 €
- participation 2006 = 20 307,23 €
- participation 2007 = 20 799,85 €
- participation 2008 = 22 248,43 €
- participation 2009 = 22 893,33 €
- participation 2010 = 22 852,03 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer à 23 837,14 € le montant de la participation 2011 de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 6.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°005-2011 : Travaux d'éclairage de la coursive du cloître du centre culturel des Ursulines à Château-Gontier - AUBERT (53200) - 66 110,46 € HT

Marché n°006-2011 : Rénovation de la piste d'athlétisme - Lot 1 "Infrastructures sportives" - STAR (53800)/ ENVIROSPORT (80094) - 573 312,84 € HT

Arrêté n°068-2011 : Nomination d'un mandataire suppléant pour la période d'avril à septembre 2011 pour la régie de recettes du Camping de Daon

Arrêté n°069-2011 : Nomination d'un mandataire pour les mois d'avril à septembre 2011 pour la régie de recettes du Camping du Parc du Pays de Château-Gontier

Arrêté n°070-2011 : Nomination de deux mandataires suppléants pour la période estivale pour la régie de recettes des produits touristiques, patrimoniaux, culturels et promotionnels communautaires

Arrêté n°102-2011 : Nomination d'un régisseur et de deux mandataires suppléants pour la régie de recettes de l'Épicerie sociale communautaire « Courte Échelle »

Arrêté n°103-2011 : Abrogation des arrêtés n°046-2007, n°047-2007 et n°243-2007 concernant la régie de recettes du Port de Plaisance du Pays de Château-Gontier

Arrêté n°110-2011 : Désignation du Jury de marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine communautaire

QUESTION 6.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 4 avril 2011

Délibération n° B-053-2011 : Signature d'une convention avec la compagnie des 2 Rives pour l'occupation à titre gracieux dans la limite de 30 jours par an de la salle du Rex

Délibération n° B-054-2011 : Validation du spectacle de la Grande Éole avec la participation des écoles du Pays de Château-Gontier le vendredi 10 juin 2011

Délibération n° B-055-2011 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex à l'Association « Que fait la lune pour les petits ? » dans le cadre de la préparation de la Chalibaude les 25 et 26 juin 2011

Délibération n° B-056-2011 : Signature d'une convention avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Mayenne (CDAD 53) pour la mise en place d'un point d'accès au droit sur le Pays de Château-Gontier

Délibération n° B-057-2011 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association Mayennaise d'Actions auprès des Gens du Voyage pour la mission d'accompagnement scolaire pour l'année 2011

Délibération n° B-058-2011 : Dans le cadre de l'aide au regroupement d'assistantes maternelles, attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Chez les Mam'Ours » de Gennez sur Glaise

Délibération n° B-059-2011 : Signature d'une convention avec le Conseil Régional des Pays de la Loire et les établissements scolaires privés pour leur occupation des installations sportives

Bureau du 11 avril 2011

Délibération n° B-060-2011 : Signature d'une convention avec le Conseil Général et la commune de Saint-Sulpice pour la création et le fonctionnement du point-lecture sur la commune

Délibération n° B-061-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-062-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 € et mise à disposition gratuite du matériel technique à l'Association « Les Génisses dans l'maïs » pour l'organisation de la 3^{ème} édition du festival le 3 septembre prochain

Délibération n° B-063-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association de Gestion Artistique du Garage de la Gare (AGAGG) pour l'organisation de leur projet intitulé « Le gARage présente L'art dans les jardins #3 » les 14 et 15 mai 2011

Délibération n° B-064-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à Pierre Ballon pour le financement de sa préparation sportive pour les championnats se déroulant en 2011

Bureau du 18 avril 2011

Délibération n° B-065-2011 : Dans le cadre des échanges linguistiques, attribution de subventions aux établissements scolaires du Pays de Château-Gontier

Délibération n° B-066-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-067-2011 : Signature d'un avenant à la convention relative à l'attribution de l'aide du FEADER relative à l'ingénierie territoriale 2010

Délibération n° B-068-2011 : Demande de subventions Leader relative à l'ingénierie territoriale programme 2011

Délibération n° B-069-2011 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle de réception à l'ADDM 53 du 2 au 7 mai dans le cadre de l'organisation des Rencontres Chorégraphiques Départementales 2011

Délibération n° B-070-2011 : Edition de 5 000 billets gratuits nécessaires au comptage des spectateurs pour les différents spectacles gratuits de l'EMDA

Délibération n° B-071-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € au Comité Départemental Handisport de la Mayenne pour l'organisation de la Coupe de France de Torball les 28 et 29 mai 2011 au complexe sportif de Château-Gontier

Bureau du 2 mai 2011

Délibération n° B-072-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-073-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, annulation d'un dossier de demande de subvention d'un propriétaire bailleur ne répondant plus aux critères d'éligibilité

Délibération n° B-074-2011 : Prêt à titre gracieux de la maquette de la porte marinière de Mirwault au Musée du Vieux-Château de Laval

Bureau du 9 mai 2011

Délibération n° B-075-2011 : Dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite, versement de subventions aux exploitants agricoles par la Communauté de communes

Délibération n° B-076-2011 : Signature d'une convention avec le Conseil Général et la commune de Saint-Michel de Feins pour la création et le fonctionnement du point-lecture sur la commune

Délibération n° B-077-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour le financement de leurs travaux

Délibération n° B-078-2011 : Validation de l'achat d'un conteneur maritime pour le stockage des Déchets d'Équipements électriques et électroniques pour un montant de 4 650 € HT

Délibération n° B-079-2011 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Busic-Hall pour l'organisation de concerts ambulants programmés sur 6 communes du Pays de Château-Gontier de mai à septembre 2011

QUESTION 6.3 - Questions diverses

M. Henry rappelle qu'une Plénière est organisée le mardi 14 juin prochain à 20H.
Le Conseil Communautaire sera consacré au compte administratif et au rapport d'activités 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 20h50.

VC - 15/06/2011